MRC DE ROUVILLE

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le projet d'inventaire du patrimoine bâti débutera sous peu dans la MRC de Rouville

Marieville, le 19 octobre 2021 – Conformément à la nouvelle loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* qui prévoit maintenant qu'une MRC doit adopter un inventaire des immeubles sur son territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale, la MRC de Rouville amorcera les premières démarches sur son territoire au cours des prochaines semaines.

Dès le début du mois de novembre et pour une durée d'environ un mois et demi, une équipe de la coopérative Passerelles coopérative en patrimoine sillonnera les rues de la MRC de Rouville afin de procéder à un préinventaire du patrimoine bâti. La grande majorité des photos seront prises en bordure de rue, mais l'équipe terrain sera identifiée pour faciliter leur affiliation avec la MRC et favoriser la collaboration avec les propriétaires impliqués dans la démarche.

La MRC de Rouville estime qu'il y a environ 1 000 bâtiments sur son territoire construits avant 1940. De ces derniers, environ 300 pourraient avoir un intérêt historique, culturel ou architectural. Le dernier inventaire du genre à avoir été réalisé date de 1988, époque où l'on avait dressé un inventaire dans cinq municipalités sur les quatorze que constituaient alors la MRC de Rouville. Un autre inventaire, très sommaire cette fois, avait été réalisé en 2000. La démarche actuelle permettra donc de mettre à jour l'ensemble des données afin de brosser le portrait le plus actuel possible.

En plus d'alimenter les connaissances sur le patrimoine immobilier, le projet d'inventaire des bâtiments à caractère patrimonial de la MRC s'inscrit dans une vision intégrée de l'aménagement et du développement de son territoire. L'identification, la protection et la mise en valeur des bâtiments d'intérêt historique, culturel ou architectural constituent une importante composante des schémas d'aménagement adoptés en 1989, 2005, et plus récemment, en 2015. C'est donc avec ce souci d'intégrer encore davantage la dimension culturelle et patrimoniale dans les processus d'aménagement et de développement du territoire de la MRC que la démarche sera effectuée, tout en respectant les obligations gouvernementales à cet effet.

Pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), cet inventaire a également une portée juridique en matière de contrôle des démolitions et d'obligation d'entretien. La MRC sera donc amenée à mettre à jour périodiquement son inventaire.

« Le patrimoine bâti d'une région est d'une valeur inestimable et il est de notre devoir de bien l'identifier et de s'assurer de la qualité de la préservation et de l'intégration de ces immeubles dans notre environnement. Il fait partie intégrante du cadre de vie et devient un facteur important pour garder les résidents ou pour attirer les visiteurs dans la région.»
Denis Paquin, préfet suppléant

-30-

Source :
Geneviève Désautels
Coordonnatrice aux communications
450 460-2127, poste 328
gdesautels@mrcrouville.qc.ca

Information :
Philippe Théberge
Conseiller en géomatique et aménagement
450-460-2127 poste 225